

Nombre de conseillers :	
En exercice	18
Présents	16
Votants	16

N° D020_2026 Eclairage public : Programme travaux 2026 et plan de financement
--

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno GILLET

Date de la convocation du conseil municipal : le 26 février 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (2) : CHEVALLAY Patrice, VEZIN Pascale,

Votants (16)

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de travaux de gros entretiens reconstruction d'éclairage public – Programme 2026 figurant en annexe.

Le montant global est estimé à 84 515,60 € avec une participation financière communale à hauteur de 49 832,31 € ainsi qu'une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 2 535,47 €.

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS :

- Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe ;
- S'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :
 - o D'un montant global estimé à 84 515,60 €
 - o Avec une participation financière communale s'élevant à 49 832,31 €
 - o Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 2 535,47 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) et des travaux et des honoraires divers, soit 2 028,38 €, après réception par le SYANE de la première facture des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217402494-20260305-D020_2026-DE



- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la 1ère facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 39 865,85 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

Benoît COLIN

Le Maire

Bruno GILLET

